



Nouvelle affectation

Par **Azilheira**, le **01/03/2021** à **18:00**

Bonjour maître,

Victime d'un accident de service en 2017, imputable au service.

Opérée de l'épaule droite en 2018 , névralgie verticaux brachiale persiste.

Consolidée le 15 décembre 2020 .

Je viens de recevoir un courrier de mon administration: pour une nouvelle affectation: néonatalogie en 12h jour nuit .

Actuellement j'exerce mon métier d'auxiliaire de puériculture en consultation de pédiatre. Puis je refuser ce poste ?

J'ai des restrictions: pas de port de charges de plus de 5 kg , pas de travail en élévation des bras , pas de travail prolongé le rachis cervical en avant .

Comment puis je donner des biberons à des bébés prématurés toutes les deux heures?

Je revois la médecine du travail le 2 mars .

J'ai envoyé un dossier à l'MDPH pour être reconnue RQTH, une lettre a aussi été envoyé à mon administration pour contester l'expertise.

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Cordialement.

Fatima Cabrita